



MAIRIE DE FORGES D'AUNIS

9 Rue de la Mairie – 17290 FORGES

PROCES- VERBAL

Séance du 05 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 05 décembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Forges d'Aunis s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil à Forges.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	12 (dont 1 pouvoir)
Date de convocation		
29 novembre 2022		
AFFICHAGE/PUBLICATION <i>article L2121-25 du CGCT</i>		

Présents :

Mmes BERNARD Micheline, DRAPEAU Claire, BALLANGER Amandine, VILLAUDY TALLEC Isabelle, LE ROCHELEUIL Angélique, et Messieurs BARITEAU Philippe, BERNARD Gilbert, AUMONT Charles, FRIDJA Olivier, LUCAS Cédric, TERRIEN Philippe.

Absents :

Mesdames BERSOUT Stéphanie, GONÇALVES Sidalia et Monsieur DURRANT Arnaud.

A donné pouvoir :

Monsieur DURRANT Arnaud donne pouvoir à Mr BARITEAU Philippe.

Secrétaire de séance :

Madame DRAPEAU Claire.

1°) - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 17 OCTOBRE 2022

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 17 octobre 2022 à l'unanimité.

2°) – LIEU PARTAGÉ

Suite à la troisième réunion avec le cabinet SETIM, Mme Le Maire présente une première version du projet de rénovation du lieu partagé. La prochaine réunion est prévue le 19 décembre avant de valider l'esquisse du projet. Le cabinet SETIM doit nous fournir une estimation financière du projet pour le dépôt des demandes de subventions.

3°) – PERSONNEL COMMUNAL

Mme Le Maire fait part à l'Assemblée des informations suivantes :

- Mr MIGNERE Patrice part à la retraite le 1er juin 2023.
- Le contrat PEC de Mme LABBE Karine prend fin le 28 février 2023.
- Mme MORIN Nadine a confirmé son souhait de solliciter auprès du Centre de Gestion sa mise en retraite pour invalidité.
- Mme Le Maire et Mme LAFOND Chantal, responsable de la bibliothèque ont sollicité Mme MARCHAIS Sylvie actuellement bénévole à la bibliothèque et en disponibilité pour remplacer Mme ADAM Martine à partir du 1^{er} janvier. Mme MARCHAIS Sylvie a accepté la proposition communale.

Une commission du personnel aura lieu le 13 décembre à 18h30 afin de travailler sur les futurs recrutements.

4 – DÉCISIONS BUDGETAIRES

- Mme Le Maire rappelle qu'il convient de régler à l'Entreprise « MON JARDIN » une facture de 5360 € en lien avec le suivi (entretien et le remplacement) des haies plantées lors de l'aménagement foncier lié au contournement de Puydrouard.

Décisions modificatives - 02400 COMMUNE DE FORGES – Exercice 2022 **DM 2 - INSUFFISANCE DE CREDIT AU 011 ET 014**

FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article (Chapitre) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chapitre) - Opération</i>	<i>Montant</i>
61521 (011) : Terrains	5 360,00		
6413 (012) : Personnel non titulaire	-1 968,00		
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	-3 400,00		
739211 (014) : Attributions de compensation	8,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00
-----------------------	-------------	-----------------------	-------------

5 – ILLUMINATIONS DE NOËL et SOBRIETE ÉNERGÉTIQUE

- En raison de la crise énergétique et du tarif élevé des décorations de Noël le Conseil Municipal décide de ne pas illuminer le village cette année.

De nouvelles pistes sont évoquées pour l'année prochaine:

Un sapin décoré/illuminé.

Des guirlandes solaires...

L'action « Décore ton village » est maintenue.

- La commune fait partie d'un groupement d'achat d'électricité avec le SDEER (Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural) comme intermédiaire. Les différents contrats de la commune se terminent fin décembre 2022. Celui de plus de 36 KW (école) est attribué à Total Énergies. Les autres ne sont pas encore affectés. De plus amples informations doivent être communiquées au 16 décembre.

- **Éclairage public**

La commune compte 242 points lumineux pour l'éclairage public.

Le SDEER, contacté par Mr BARITEAU Philippe, Maire-Adjoint souligne que toutes les communes sont demandeuses pour passer à un éclairage LED ce qui prendrait 8 à 10 ans pour la totalité des équipements.

La société propose d'agir en priorité sur les points énergivores de la commune.

- **École**

La pompe à chaleur, réglée à 20 degrés en sortie pour une température de 19 degrés dans les classes et les aérothermes (évitent l'accumulation du CO2), sont programmés pour fonctionner le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7 h 45 à 17 h 00.

La commune va demander à l'équipe enseignante de réfléchir à un autre accueil des enfants de maternelle qui se fait actuellement par les portes des classes donnant sur la cours.

La commune a demandé un devis pour le remplacement des luminaires des classes de l'école maternelle.

Le montant total pour les 3 classes est de **1 529.40 € HT**.

Une réflexion est nécessaire pour affiner le projet.

- **Salles des fêtes**

Un devis pour l'installation d'un système bloquant l'accès des thermostats des radiateurs de l'entrée est attendu.

- **Réunion de la CDC vendredi 25 novembre avec Enedis et RTE**

Il est conseillé de télécharger l'application Eco-Watt afin d'adapter nos consommations personnelles.

Les pouvoirs publics seront avertis des coupures d'électricité à J-2 et J-3. RTE informera les réseaux et médias la veille.

- **Réunion du 17 novembre à Saintes avec EDF**

Pour éviter les coupures de courants, EDF propose de faire gratuitement un bilan énergétique de consommation des compteurs électriques de la commune. Cela permettrait de vérifier si la puissance des différents contrats d'électricité est bien adaptée à la consommation. En fonction du diagnostic énergétique EDF se propose aussi d'installer des capteurs de pilotage sur les sources de chaleur pour les contrôler et les gérer à distance.

- **Webinaire avec Soluris**

Ce syndicat suit la commune au niveau informatique. Il propose une gestion programmée, individuelle et informatisée de la gestion énergétique, de la gestion de l'eau, de l'intrusion dans les bâtiments. Ce dispositif nécessite l'installation de capteurs et d'antennes.

La proposition de base consiste en 10 capteurs pour 8000€ sur 3 ans.

La commune désire dans un premier temps s'orienter vers le bilan d'énergie avec le SDEER et agir sur les points énergivores.

6 – CONVENTION RÉTROCESSION DU LOTISSEMENT « FIEF DE LA CROIX »

Sous réserve de la réalisation et de la réception de la totalité des équipements et ouvrages prévus, la commune accepte la rétrocession des espaces communs dans le domaine public du communal.

7 – PROJET SUPÉRETTE A.P.I

Mme Le Maire présente le projet de supérette de la société A.P.I. située à Cognac.

A.P.I propose d'implanter des supérettes connectées, ouvertes 24h/24 avec personne physique présente 2h/jour. Le bâtiment, d'environ 40m² possède une zone extérieure pouvant être utilisée par des producteurs locaux. Il ne peut s'installer que sur le domaine public. La création de la plateforme, du parking et le raccordement électrique sont à la charge de la commune. Par convention, la redevance publique est de 50€/mois, pendant 15 ans.

La supérette dispose de 700 références choisies parmi les plus consommées (70% de la marque distributeur Carrefour, 30% de marques nationales).

Les communes de Clavette, Saint Saturnin du Bois, Thairé, Montroy, Bouhet et Croix-Chapeau sont également intéressées par ce concept.

Le Conseil Municipal décide de le présenter aux habitants lors de la cérémonie des vœux le 21 janvier et de répondre positivement sous réserve de l'adhésion de la population.

8 – CDC AUNIS SUD

- **Taxe d'aménagement**

Madame Le Maire informe Le Conseil Municipal que la délibération d'institution de la part communautaire de la taxe d'aménagement faisait référence aux articles du code de l'urbanisme. Ces derniers étant remplacés par les dispositions de l'ordonnance du 14 juin 2022 codifiées au Code Général des Impôts il convient de délibérer à nouveau sur les conditions du reversement de recettes de TA par la CDC AUNIS SUD aux communes. Le Conseil Municipal valide la proposition de conserver les mêmes conditions et modalités de reversement adoptées en novembre 2021.

Par contre la taxe d'aménagement ne sera perçue en totalité par la CDC Aunis sud et la quote-part reversée aux communes qu'après réception du certificat de parfait achèvement des travaux.

- **Rapport d'activités**

Madame Le Maire présente le rapport d'activités 2021.

9 – TRAVAUX EN COURS

- **Église**

Mr BARITEAU Philippe informe l'Assemblée de l'avancée des travaux qui ont pris du retard au début de l'automne.

La partie administrative de la crèche a subi un dégât des eaux important. Elle est installée provisoirement dans des structures Algeco.

Malgré plusieurs alertes courant septembre, le sinistre n'a été déclaré que le 5 octobre. Le bâchage installé n'a pas rempli son rôle. Suite à un second dégât des eaux, une action juridique entre les assurances est lancée pour déterminer les responsabilités de chacun.

La pose des voliges et des tuiles sur la partie nord de l'église commencera le 6 janvier.

- **Enfouissement des réseaux à Puydrouard**

En mars 2021, le dossier d'enfouissement des différents réseaux a été validé par le Conseil Municipal.

Mr BARITEAU Philippe, Maire-Adjoint a sollicité le SDEER pour connaître l'avancée du dossier. La société ORANGE n'ayant pas transmis sa partie au SDEER, prestataire responsable de l'enfouissement le programme va subir du retard.

- **Lotissement du Pré Vert**

Le conseil discute et valide le choix des noms des rues du futur lotissement.

10 – MOTION AMF

Madame le Maire donne lecture des propositions de l'AMF dans le cadre de la Loi de finances 2023.

Dans le contexte financier préoccupant, le Président de l'AMF a demandé la mobilisation des Communes et des Intercommunalités autour de **l'adoption d'une Motion**.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal adopte la **Motion** proposée par l'AMF dans le cadre de la Loi de finances 2023, afin qu'elle soit transmise au Préfet et aux Parlementaires du Département de la Charente-Maritime.

11 – QUESTIONS DIVERSES

Un mur entre la citerne à gaz de la Salle des Fêtes et le terrain voisin est envisagé.

La demande d'installation d'un sens interdit à « La petite rue de l'Augerie » est réitérée.

La commune de Forges a postulé pour l'organisation du « Cycle and Sound » derrière Ciré et Ardillières.

La prochaine réunion du conseil municipal au lundi 23 janvier, 20 h 00, Salle du conseil de Forges.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

La Secrétaire de Séance

Le Maire

Claire DRAPEAU

Micheline BERNARD



